

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----



le Grand Autunois Morvan

**SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2024**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Etang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M Guillaume GRILLON.

**ABSENTS** : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

**ONT DONNE POUVOIR** : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

**A) Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil communautaire a désigné Monsieur Métin ALBAYRAK, en tant que secrétaire de séance.

**B)- Approbation des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> février, 26 mars et 9 avril 2024**

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (1 opposition), le procès-verbal du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2024, et a approuvé à l'unanimité les procès-verbaux des 26 mars et 9 avril 2024.

**B) Compte-rendu des actes accomplis.**

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

**C)- Compte rendu des MAPA**

Le conseil communautaire a pris acte des marchés à procédure adaptée.

**E)- Installation du nouveau délégué communautaire suppléant de la commune d'Antully**

Le conseil communautaire a installé Madame Géraldine DUCREUX, en tant que conseillère communautaire suppléante de la commune d'Antully.

**1-FINANCES****a) Comptes de gestion 2023.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, (1 opposition), a approuvé le compte de gestion de l'exercice 2023.

**b) Comptes administratifs 2023.**

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2023 de la CCGAM, faisant ressortir les résultats de clôture suivant,

**Budget principal :**

	Investissement	Fonctionnement	Régularisation de la trésorerie	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget principal CCGAM	1 081 790,58	6 854 848,35	1 057,54	7 936 638,93

**Budget annexe des salles Événementielles**

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
Salles événementielles	-85 759,19	102 629,79	16 870.60

**Budget annexe de l'assainissement**

Budget annexe CCGAM	Investissement	Exploitation	Résultat de clôture
SPANC	41 599.41	263 017.87	304 617.28

**Budget annexe de l'abattoir**

	Investissement	Exploitation	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
Abattoir	-346 927,39	32 966,51	-313 960,88

**Budget annexe des Immeubles Productifs de Revenus**

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
Immeubles productifs de revenus	40 557,92	34 147,16	74 705,08

**Budget annexe de l'aérodrome**

	Investissement	Exploitation	Résultat de clôture
Budget annexe CCGAM			
Aérodrome	32 603,16	3 306,31	35 909,47

**Budget annexe des Zones d'Activités Economiques**

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
ZAE	28 880,60	300 644,12	329 524,72

**Budget annexe de la salle Jean Genet**

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture
Budget annexe CCGAM			
Salle Jean Genet	-10 264,44	44 422,65	34 158,21

**Budget annexe GEMAPI**

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
GEMAPI	303 060,81	334 375,79	637 436,60

c) Approbation du bilan des acquisitions et cessions foncières sur l'exercice 2023.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le bilan annuel 2023 des acquisitions et cessions de la CCGAM.

d) Révision des tarifs communautaires (piscine, conservatoire et écoles de musique et Ecole de Danse urbaine).

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (3 abstentions), la modification des tarifs communautaires : piscine, conservatoire de musique et école de danse urbaine.

e) Tarifs de la taxe de séjour 2025.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'application de la taxe de séjour au réel sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Autunois-Morvan selon les modalités indiquées ci-dessus, en maintenant les tarifs appliqués en 2024 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le conseil a décidé d'exonérer les personnes qui occupent des locaux dont le loyer mensuel est inférieur à 1€.

Le conseil a décidé d'appliquer les exonérations suivantes aux personnes mineures, aux saisonniers employés sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, aux personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence.

Le conseil communautaire a approuvé la nouvelle grille tarifaire en maintenant pour 2025 les tarifs 2024.

Le conseil communautaire a adopté le taux de 5% applicables au coût par personnes, de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement.

## **2-ADMINISTRATION GENERALE**

### **a) Désignation de représentants au CILEF.**

Le conseil communautaire a désigné, à la majorité (1 abstention), Monsieur Jean-François NICOLAS et Madame Cathy NICOLAO VERDENET en tant que représentants titulaires du Grand Autunois Morvan, au Conseil d'Administration du Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF).

Le conseil communautaire a également désigné, Monsieur Emmanuel ROUCHER et Madame Céline GOUDIER POSZWA, en tant que représentants suppléants du Grand Autunois Morvan, au Conseil d'Administration du Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF),

### **b) Modifications des statuts du SMBVAS.**

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les nouveaux statuts du SMBVAS et ses annexes.

## **3-DADT**

### **a) Aide à l'immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan à la SAS Fléty Machin d'Autun.**

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 3.935€ dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan au profit de la SAS Fléty Machin d'Autun.

### **b) Aide à l'immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan à la SAS Nolot à Etang sur Arroux.**

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 13.604,30 € dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan au profit de la SAS Nolot d'Etang sur Arroux,

### **c) Aide à l'immobilier de la CCGAM au titre du dispositif de soutien au dernier établissement commercial ou artisanal d'une commune.**

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 2.500 € à La SAS « La Carpe Diem » à la Tagnière.

### **d) Société Publique Local (SPL) Sud Bourgogne Aménagement. Cession de parts sociales.**

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la cession à la Commune d'Epinaç d'une action de la SPL Sud Bourgogne Aménagement détenue par la CCGAM, au prix unitaire de mille euros par action.

## **4-RESSOURCES HUMAINES**

### **a) Création d'un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement d'un contractuel.**

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, la création d'un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des locaux, suite à l'accroissement temporaire d'activité au pôle entretien, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 30/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois, la rémunération sera fixée en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

**POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE  
L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

A Autun, le 30 mai 2024  
La Présidente  
Marie-Claude BARNAY

